

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

Date de la convocation : 13 juillet 2012
Date d'affichage : 13 juillet 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2012

L'An deux mille douze, le dix huit juillet, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; CLAUDAUD Nicole ; JOULIN Josiane ; BIENFAIT Gustave ; MORLAT Patrice ; BONIN Patrick.

Absents : Christelle KLEIN-BARROS ; Jean Marc THOMAS

Pouvoirs : Jean-Pierre LEGUAY donne pouvoir à Jean FOURNIER

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

8/2012 : Remplacement de Madame LEMAIRE Isabelle pendant ses arrêts « maladie » liés à sa maternité :

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'embauche de Madame LEMAIRE Isabelle actuellement en Contrat à Durée Déterminée en qualité d'Adjoint Administratif à temps non complet.

Il informe le Conseil Municipal qu'elle développe une grossesse à risque qui l'a conduit à 2 arrêts de travail consécutifs: du 5 au 12 septembre et du 12 au 22 septembre 2012 inclus.

Il signale qu'elle occupe également un autre emploi s'avérant plus pénible et que d'autres arrêts sont à prévoir, ce qui occasionnerait des difficultés à assurer le bon fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire propose donc pour palier à ces éventuelles absences, d'avoir recours à un CDD afin de la remplacer lors de chacun de ses arrêts « maladie » qui pourraient se produire jusqu'à son congé maternité fixé au 6 décembre 2012 pour une durée légale de 16 semaines.

Il propose d'embaucher Monsieur AUBERT Sylvain, avec son accord, qui a déjà tenu ce poste pendant 3 mois et qui accepterait d'effectuer les remplacements de manière épisodique pour des périodes restant à définir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter les propositions faites par Monsieur le Maire
2. d'autoriser ce dernier à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire

Travaux sur la Route de Chambeau :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le financement des travaux de la Route de Chambeau qui avait été inscrit au budget 2012. Afin de sécuriser cette route et dans l'attente de pouvoir y effectuer des travaux plus conséquents, des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h ont été acquis et doivent être posés cet été avec la participation de la commune de Saint-Andelain.

En ce qui concerne le dérasement des banquettes, nous avons opté pour le devis sans enlèvement de la terre avec épandage des déblais sur les parcelles riveraines, ce qui supposait un accord de tous les propriétaires et exploitants.

L'état d'avancement des cultures n'étant pas au même stade dans les différentes parcelles, la solution retenue posait des problèmes

Après concertation, la commune de Saint-Andelain accepte l'autre solution à savoir : dérasement avec chargement et enlèvement des déblais.

Bien sûr, cette solution entraîne un surcoût financier d'un montant total de 2454,68€, soit pour chaque commune une dépense supplémentaire de 1228€ T.T.C., à inscrire au compte de fonctionnement n° 61523 intitulé « entretien voies et réseaux ». La T.V.A. ne sera donc pas récupérable.

Ces travaux pourront être effectués courant septembre 2012.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à cette proposition.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 19 heures 00

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Patrick BONIN :

Pour Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Nicole CLAVAUD :

Jean FOURNIER